

« Derrière TikTok se profile l'ombre du Parti communiste chinois »

TRIBUNE

Isabelle Feng

Juriste

La juriste Isabelle Feng observe, dans une tribune au « Monde », que la soudaine levée de boucliers occidentale contre l'application s'explique par un changement de gouvernance qui a livré l'entreprise à la mainmise de Pékin.

Publié aujourd'hui à 12h00, modifié à 12h00 | Lecture 6 min.

Article réservé aux abonnés

TikTok, cheval de Troie de Pékin pour la collecte abusive de données privées et menace pour la sécurité nationale ? Ou bien bouc émissaire du conflit sino-américain et victime expiatoire de la paranoïa antichinoise de Washington ? Le vrai péché de la plate-forme, prise de 150 millions d'Américains, semble se situer en réalité dans un changement de gouvernance, dont le dernier épisode n'a pu qu'attirer l'attention des gouvernements de nombreux pays occidentaux.

Lire aussi : [Pourquoi la pression occidentale, et particulièrement américaine, s'accroît sur TikTok](#)

En effet, ByteDance, la maison mère de l'application, a accompli, dans la plus grande discrétion, une série de changements de propriétaires, qui ont abouti à une structure actionnariale nébuleuse derrière laquelle se profile l'ombre du Parti communiste chinois [PCC]. Premier épisode : le 30 avril 2021, trois sociétés étatiques chinoises, dont la Cyberspace Administration of China, le puissant régulateur d'Internet, acquièrent 1 % des parts de ByteDance Limited, pour le prix dérisoire de 2 millions de yuans [270 000 euros], et obtiennent un des trois sièges au conseil d'administration, avec droit de veto.

Le membre du conseil d'administration ainsi parachuté n'est autre que Wu Shugang, un cadre du PCC connu pour avoir déclaré en 2012 sur Weibo, le Twitter chinois, « *le diable emporte les droits de l'homme et la liberté !* », message supprimé depuis... Le même jour, le capital social de la firme est augmenté de... 1 900 %, pour atteindre 200 millions de yuans [27 millions d'euros] ! Deuxième épisode : le 20 mai 2021, Zhang Yiming, le fondateur de ByteDance, à peine 38 ans, démissionne de son poste de PDG. Depuis le début de l'année 2022, il vit à Singapour.

Lire aussi : [TikTok, Netflix et autres « applications récréatives » interdites sur les téléphones professionnels des fonctionnaires d'Etat français](#)

Troisième épisode : le 18 janvier, le même Zhang Yiming cède toutes ses parts, soit 98,81 %, dans ByteDance – rebaptisée Douyin depuis mai 2022 –, à une obscure entreprise, Xiamen Xingchen Qidian Technology [XXQT], créée seulement vingt jours auparavant, le 30 décembre 2022. Les médias chinois se sont demandé comment une petite souris dotée d'un capital social de 1 million de yuans [130 000 euros] a pu avaler le géant planétaire dont la valeur avoisine 200 milliards de dollars [183 milliards d'euros]. Mais aucun n'a osé briser l'omerta qui entoure les deux actionnaires de XXQT : aucune information les concernant n'apparaît officiellement, sauf leurs noms. On sait seulement qu'ils détiennent chacun 50 % de la mystérieuse entreprise fondée à Xiamen, ville dont le jeune Xi Jinping fut vice-maire de 1985 à 1988, avant de bâtir son ascension politique depuis la province du Fujian.

Structure juridique sophistiquée

Dernier épisode : XXQT cède le jour même la totalité de ses parts en nantissement à une filiale de ByteDance à Hongkong. Des rumeurs circulent alors dans les milieux financiers sur une cotation imminente du groupe à la Bourse de Hongkong, qui autorise, depuis avril 2018, la cotation des actions à droits de vote multiple, une pratique contraire au principe « une action, une voix », mais plébiscitée par les sociétés chinoises offshore.

Lire aussi : [TikTok, menacé d'interdiction aux Etats-Unis, veut jouer l'opinion contre les gouvernements occidentaux](#)

Car comme beaucoup de multinationales chinoises, telles Alibaba ou Tencent, ByteDance a créé aux îles Caïmans, un des paradis fiscaux refuges des grandes fortunes en quête d'évasion fiscale et d'anonymat, une holding dont 20 % sont détenus par ses « fondateurs », 20 % par ses employés et 60 % par les investisseurs internationaux. Au moyen d'une structure juridique sophistiquée appelée *variable interest entity [VIE]*, les entreprises chinoises, étatiques comme privées, peuvent, en changeant ainsi de nationalité, capter des milliards des capitaux du monde entier. En effet, en dépit de ses engagements lors son entrée à l'Organisation mondiale du commerce, en 2001, la Chine a continué de bannir les investisseurs étrangers des domaines stratégiques sensibles, comme les télécoms, les hautes technologies et la finance. La VIE permet le mariage presque parfait entre les sociétés chinoises assoiffées de capitaux et les investisseurs occidentaux attirés par le mirage des gains offerts par le marché le plus peuplé du monde : les deux parties contournent la loi chinoise, certes, mais avec le consentement tacite de Pékin... tant que les intérêts chinois sont favorisés.

Lire aussi : [Que reproche-t-on à TikTok? Soft power, espionnage, données personnelles...](#)

Au cours des vingt dernières années, la part des entreprises chinoises dans le total des capitaux levés aux îles Caïmans est ainsi passée d'un chiffre négligeable à plus de 50 % (« [China in Tax Havens](#) », Christopher Clayton, Antonio Coppola, Amanda Dos Santos, Matteo Maggiori et Jesse Schreger, *Working Paper* n° 30865, janvier 2023). Les chercheurs démontrent que le volume total des investissements étrangers en Chine est ainsi considérablement sous-estimé, car les investissements par une VIE sont classés comme destinés aux pays abritant des paradis fiscaux, et non à la Chine elle-même. L'exposition étrangère aux actifs chinois est donc également beaucoup plus importante que ne le laissent croire les statistiques officielles. Les chercheurs mettent d'ailleurs l'accent sur le peu de protection juridique que la VIE offre aux investisseurs étrangers en cas de conflit avec leurs partenaires chinois, puisque, aux yeux du droit chinois, la VIE se situe dans une zone juridique grise, et sa légalité peut être révoquée du jour au lendemain.

C'est ainsi qu'en 2011, Yahoo!, actionnaire majoritaire d'Alibaba à hauteur de 43 %, accuse Jack Ma de l'avoir maintenu dans l'ignorance de la scission d'Alipay, la filiale de paiement du groupe. Le patron d'Alibaba s'est justifié par l'obligation de se conformer à la loi chinoise, car la VIE était « *illégal* ». Il est vrai que l'année précédente, deux VIE étaient proclamées « *nulles* » par le Centre d'arbitrage du commerce international de Shanghai, qui a débouté les plaignants, des actionnaires étrangers, en les accusant d'avoir « *dissimulé des intentions illégales sous forme légale* ». La formule a été reprise en 2012 par la Cour suprême populaire de Chine, pour qualifier de « *prêts* » les capitaux injectés dans la China Minsheng Bank par le groupe hongkongais Chinachem, sans préciser d'ailleurs le contenu des « *intentions illégales* ». Vouloir obtenir des gains en investissant dans des secteurs interdits en ferait apparemment partie...

Agents obéissants

Il faut croire que la cupidité rend la mémoire des investisseurs occidentaux bien courte, car la course aux VIE a repris de plus belle. En 2018, lors de la campagne de levée de fonds d'Ant Group, qui faisait miroiter une entrée en Bourse à Shanghai et à Hongkong, les grands noms de la finance, tels Silver Lake, Black Rock, Sequoia et... Credit Suisse, se sont précipités pour verser plus de 10 milliards de dollars au groupe chinois, sans se soucier des conditions de sortie. Et quand, en novembre 2020, Pékin a bloqué in extremis l'entrée en Bourse tant espérée, ces investisseurs étrangers ont vu leurs capitaux gelés sine die, sans pouvoir compter sur d'autres armes que la patience dans l'espoir, peu probable, de voir le PCC lever un jour son veto à la cotation du groupe chinois en Bourse...

Mais les révélations des cinq chercheurs sur le florissant business chinois dans les paradis fiscaux ont enfin mis en lumière l'art du PCC de se servir des capitaux étrangers pour financer ses propres champions industriels et, in fine, en faire ses agents obéissants. C'est ainsi que le 16 mars, un paquet de cinq propositions de loi a été présenté au Congrès américain, dont le [Ticker Act](#), un texte bipartisan

exigeant la transparence des VIE chinoises pour protéger les investisseurs américains et « *découpler les investissements du régime génocidaire du PCC* ».

Lire aussi : [Qui est vraiment Shou Zi Chew, le patron sous pression de TikTok](#)

Lors de son audition du 23 mars devant le Congrès américain, le PDG de TikTok a rejeté l'accusation sur les liens entre son entreprise et le PCC, affirmant que 60 % des parts de ByteDance sont détenues par les investisseurs internationaux. Mais il a oublié de préciser que ceux-ci n'ont en réalité aucune voix au chapitre sur le sort de l'entreprise, entièrement aux mains de ses « fondateurs », en l'occurrence les deux actionnaires de la fameuse petite entreprise de Xiamen... Début mars, la Maison Blanche a, de son côté, exigé de ByteDance la vente de ses parts dans TikTok, sous peine d'interdiction de l'application sur le sol américain. Un ultimatum qui ressuscite le décret signé par Donald Trump en août 2020, mais que son successeur avait enterré en juin 2021, avant de se raviser dernièrement.

Lire aussi : [TikTok accusé d'espionner l'Amérique et de corrompre la jeunesse](#)

Une exigence « *ferme* » rejetée par Pékin, qui était pourtant resté silencieux dans trois cas similaires, liés également à la sécurité des données. En 2019, le Comité pour l'investissement étranger aux Etats-Unis [CFIUS] contraint Beijing Kunlun Tech Co à vendre l'application de rencontres LGBT Grindr, dont elle avait pris le contrôle en 2018 : la vente sera effectuée en 2020. En 2019, le CFIUS ordonne à iCarbonX, une société chinoise affiliée à Tencent, qui avait acquis la majorité de PatientsLikeMe, un réseau social pour les malades, de vendre ses parts, ce qui sera fait la même année. En 2020, idem pour Beijing Shiji Information Technology, acquéreur en 2018 de la plate-forme de réservation hôtelière StayNTouch.

Le porte-parole de TikTok a argué que « *si la protection de la sécurité nationale [américaine] est l'objectif, la cession ne résout pas le problème : un changement de propriétaire n'imposerait pas de nouvelles restrictions sur les flux ou l'accès aux données* ». TikTok a tort : c'est bien son actuel propriétaire qui pose un problème de sécurité nationale.

¶ **Isabelle Feng** est chercheuse à Asia Centre (Paris) et au Centre Perelman de philosophie du droit (Université libre de Bruxelles).

Isabelle Feng (Juriste)

Partenaires

Codes promo avec Savings United

Codes Promo **Aliexpress**

Codes Promo **Pandora**

Codes Promo **Westwing**

Codes Promo **Samsung**

Codes Promo **Nike**

Codes Promo **ASOS**

Codes Promo **Boohoo**

Tous les codes promo

Formations de langues Avec Gymglish

Cours d'anglais

Cours d'espagnol

Cours d'italien

Cours d'allemand

Cours d'orthographe

Découvrez nos offres

Offrez un cours de langue

Tous nos cours de langues

Formation pro

Formation en i

Formation en r

Formation en s

Formation de c

Formation de s

Formation en f

Formation en t

Toutes nos fc